

Préavis municipal no 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 ^{er} membre
René BARIONI	rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 7 et 21 mai 2012.

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 21 mai.

Cohérent avec une volonté croissante de la population de la région de favoriser le transfert des déplacements privés en voiture vers les transports publics, ce préavis est l'occasion de participer à la mise en oeuvre de ce projet au niveau local. En effet, la réalisation des infrastructures est une condition sine qua non à la réorganisation des lignes de transport régionaux et du TUG.

Dans ce domaine, il faut également souligner que le total des investissements au niveau régional s'élève à 12.8 millions pour l'année 2012, ce qui montre qu'un effort financier important est également consenti tant par le canton (51%), par le Conseil régional (28%) que par les communes concernées (21%).

Cependant, il est à noter que ni Mobilis, ni les TPN ne sont impliqués financièrement dans cette réorganisation.

D'une manière plus spécifique, la COFIN s'est intéressée de plus près à l'arrêt prévu à "Gare sud" et s'est demandée si, d'un point de vue financier, il ne serait pas préférable d'attendre que le projet d'aménagement de la parcelle du même nom ait vu le jour. Or, il s'avère que, pour des raisons d'ordre technique et de délai d'aménagement de cette même parcelle, la municipalité estime que cet arrêt doit être réalisé dans le cadre de ce préavis.

S'agissant de connaître le coût d'un arrêt supplémentaire, par exemple à En Bord ou à La Falaise, il y a lieu de mentionner que, si le montant ne devrait s'élever qu'à Frs. 6000.-, cela

Préavis municipal no 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG

augmenterait toutefois le temps de parcours; il s'avérerait alors nécessaire de créer une deuxième ligne du TUG avec, pour conséquence, un déficit annuel supplémentaire de Frs. 500'000.-.

D'autre part, si l'on peut aisément chiffrer le montant nécessaire à l'aménagement des arrêts, il n'est malheureusement guère possible d'estimer ou de calculer les rentrées que chacun d'eux serait susceptible de générer, à moins d'installer un automate à chaque arrêt.

Enfin, il est à noter que, pour chacun des préavis du Conseil régional dans ce domaine, un montant est spécialement affecté à l'information à la population.

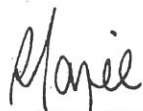
Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

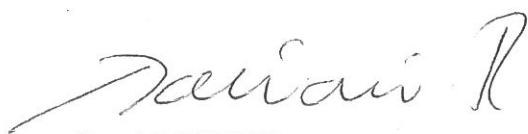
Le conseil communal

- vu - le préavis municipal no 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
-
- décide
- d'accorder le crédit de Frs. 297'000.- et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux;
 - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de Frs. 297'000.-

Préavis municipal no 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG



Rasul MA WJEE
1^{er} membre



René BARIONI
Rapporteur

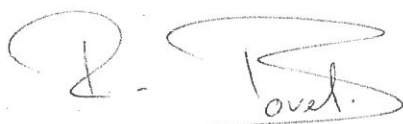
Katia ANNEN



Claudine BOVET



Laurent BACHELARD



Regina BOVET



Valérie CORNAZ-ROVELLI



Maurizio DI FELICE



Christian VERNEX

